

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/09/2024
Reçu en préfecture le 06/09/2024
Publié le 18 09 2024
ID : 974-249740101-20240906-2024_096_BC_4-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_096_BC_4
Attribution d'une cotisation à la
Coordination Nationale des Conseils
de Développement (CNCD)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 096 BC 4 : ATTRIBUTION D'UNE COTISATION À LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT (CNCD)

Le Président de séance expose :

Contexte :

Par délibération en date du 24 mars 2003, le Territoire de l'Ouest s'est doté de son Conseil de Développement. Véritable organe d'expression de la démocratie participative, réunissant les forces vives du territoire, le Conseil de Développement éclaire par ses contributions et avis l'élaboration des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle du territoire en faveur du développement durable.

Depuis 12 ans, l'association de Coordination Nationale des Conseils de Développement développe ses activités de coordination grâce au soutien des collectivités. Cette année encore, 21 nouveaux conseils ont été accueillis, enrichissant le réseau d'échange, de débat et de réflexion.

Les contributions ont été essentielles pour mener à bien les initiatives et projets portés, tels que l'organisation des rencontres nationales, l'animation de groupes de travail, formations et webinaires ou le développement d'un centre de ressources.

En 2024, l'objectif est de poursuivre ces actions enrichissantes. Pour rappel, la cotisation se compose de deux éléments indissociables :

- La «cotisation présidence» fixe de 10 €, qui ouvre le droit de vote et l'éligibilité au Conseil d'administration.
- L'adhésion (2 120 €) au fonctionnement de l'association, calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque territoire. Cette adhésion permet une répartition équitable des charges.

Proposition :

Il est proposé que le Territoire de l'Ouest poursuive le versement de la cotisation à la CNCD dans le cadre de l'animation du Conseil de Développement du Territoire de l'Ouest pour le montant de 2 130 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/08/2024.

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID : 974-249740101-20240906-2024_096_BC_4-DE



**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le versement de la cotisation à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) ;

- AUTORISER le versement d'une cotisation à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) pour un montant de 2 130 € pour l'année 2024 et dans la limite de 10 % d'augmentation pour les prochaines années.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président